

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU 25 MAI 2020 SUR TEAMS

Sont présent(e)s : Mmes Sylvie Desnoyers  
Isabelle Dorval  
Marie-Claude Gravel  
Isabelle Leblanc  
Cathie Morrier  
Chantal Moffet

Mrs Jean-François Durand  
Philippe Gimaïel  
Frédéric Parrot

Est absente : Mme Nathaly Angers

**Résolution : CÉ-007-19-20-016**

**1. Mot de bienvenue**

Mme Moffet et M. Parrot souhaitent la bienvenue aux membres. Mme Moffet doit, avant la rencontre, faire adopter une résolution pour permettre la tenue d'une rencontre virtuelle.

En raison de la Covid-19, nous devons modifier les règles de régie interne au début de la rencontre. Nous procédons à une rencontre virtuelle du conseil d'établissement. Voir la résolution en annexe du présent procès-verbal.

Sur proposition de M. Frédéric Parrot, il est résolu à l'unanimité de :

- **PERMETTRE** la participation à une réunion du conseil d'établissement à l'aide de moyens de communication permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux. Ils sont alors réputés présents à cette réunion.
- **PERMETTRE** que les résolutions adoptées par les membres habiles à voter lors des réunions du conseil d'établissement virtuel aient la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une séance en présentiel.



**Résolution : CÉ-007-19-20-017**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par M. Parrot. Ajout du point 7.1.1 Principe d'encadrement par Mme Moffet. M. Gimaiël désire ajouter un point portant sur les récréations et les cours d'éducation physique en tant de pandémie. Ce sujet sera discuté au point 7.2.

M. Gimaiël, appuyé de M. Durand, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

**Résolution : CÉ-007-19-20-018**

**3. Approbation et suivi du procès-verbal du 3 février 2020**

M. Parrot demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2020 est proposée par M. Gimaiël, il est appuyé par Mme Gravel.

Mme Moffet fait quelques suivis :

**Point 22.2 :** Nous savons qu'il y a des tests de dépistage de plomb qui ont été faits avant la pandémie, mais nous ne savons pas si notre école a été faite.

**Point 15:** Le 14 février dernier, l'infirmière de l'école est venue rencontrer les élèves de 6<sup>e</sup> année pour leur parler de sexualité.

La lettre pour la recommandation d'une direction d'école a été acheminée par M. Parrot.

**4. Question du public**

Aucun public.

**5. Reddition de comptes de la directrice**

Mme Moffet mentionne que toutes les sorties ont été annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire ainsi que les transports. Les sommes pour les sorties et les activités culturelles ne seront pas perdues. Par contre, nous avons un contrat avec une auteure que nous avons dû respecter.

Les activités en santé globale ont aussi été annulées attribuables à la Covid-19.

Des achats de matériel en musique ont été faits grâce à la subvention d'Amusécole.

Il reste un solde de 67 000\$ pour finir l'année. Les revenus du service de garde ont diminué et nous avons dû modifier les horaires des éducatrices.

Une recommandation sera faite aux enseignants. Ils ne devront pas dépenser leur budget



Un membre demande si l'achat de Chromebooks est prévu cette année. Mme Moffet répond que nous n'avons pas le budget nécessaire. Elle verra la possibilité pour l'an prochain.

## **6. Correspondance reçue**

M. Parrot a reçu un courriel de la FCPQ mentionnant le lancement de la période: « Distinctions Reconnaissances 2019-2020 ». Malheureusement, il a dépassé les délais et s'en excuse.

## **7. Travaux du conseil**

### **Résolution : CÉ-007-19-20-019**

#### **7.1 Frais chargés aux parents ainsi que le matériel demandé 20-21**

M. Parrot fait le tour de toutes les factures. Il est mentionné par Mme Sylvie que ces factures sont fictives, car nous ne pouvons pas présenter les véritables afin de conserver les informations personnelles des élèves. Voici les montants par degré :

Précolaire :	39,55 \$	5 <sup>e</sup> année :	78,65 \$
1 <sup>re</sup> année :	70,40 \$	6 <sup>e</sup> année :	79,48 \$
2 <sup>e</sup> année :	70,05 \$	Com 1 :	69,15 \$
3 <sup>e</sup> année :	56,95 \$	Com 2 :	61,25 \$
4 <sup>e</sup> année :	71,45 \$		

Mme Sylvie ajoute également que ceux qui font l'achat de cahiers se sont vu diminuer de 5,00 \$ leur budget de photocopie.

Concernant les listes du matériel scolaire demandé aux parents, certaines précisions concernant la longueur d'une règle et la capacité des clés USB devront être fournies.

Mme Gravel propose d'adopter en bloc les factures ainsi que les listes de matériel scolaire pour l'année scolaire 2020-2021. Elle est appuyée par M. Gimaiel.

### **Résolution : CÉ-007-19-20-020**

#### **7.1.1 Principes d'encadrement**

Mme Moffet présente le document « Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (article 77.1 LIP). Elle mentionne que c'est le même document présenté le 3 février, mais officialisé par le secrétaire général de la commission scolaire et précisant les montants maximums demandés.

M. Gimaiel propose d'approuver le document des principes



**7.2 Règles de vie et mesures de sécurité**

Mme Chantal explique qu'étant donné les circonstances, elle demande le statu quo concernant les règles de conduite et de sécurité qui se retrouvent dans l'agenda. Ce n'est pas le moment pour faire des modifications. Proposition approuvée à l'unanimité.

Concernant les mesures de sécurité qui ont été prises à l'école concernant la Covid-19, voici ce qui a été mis en place :

- Chaque classe a une station de désinfection à l'entrée;
- 2 concierges sont à l'école à temps plein. Un le matin de 6 h 30 à 13 h et un autre de 13 h à 19 h 30;
- Chacun des locaux a une feuille et les concierges apposent leur signature avec la date et l'heure lorsqu'ils sont passés.
- Les élèves entrent par des portes différentes;
- 2 périodes de récréation le matin, et 2 autres en après-midi avec des zones différentes;
- Permis pour aller aux toilettes;
- Flèches dans les corridors;
- Changement de l'horaire : 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h;
- Personne autre que le personnel n'est autorisé à entrer dans l'école;
- Registre des présences;
- Réaménagement de l'horaire des spécialistes.

Nous comptons, en ce moment, 109 élèves présents à l'école. Quand les nouveaux élèves arrivent, ils ont une petite présentation par Mme Sharon, l'éducatrice spécialisée, pour connaître les changements qui ont été apportés.

Mme Alexandra, orthopédagogue, assure un suivi avec les parents des élèves qui sont à la maison.

Nous avons eu la visite de la CNESST, Mme Sandrine Aubin-Dumas, inspectrice de la CNESST, M. Mathieu Verville de la commission scolaire et Mme Annie Bélisle, conseillère du syndicat des enseignants. Ils sont venus pour faire le tour des installations et vérifier si tout était conforme. Ils sont là pour nous soutenir et pour voir ce qui pourrait être modifié. ~~Nous attendons le rapport.~~

Concernant les récréations, Mme Isabelle explique que pour les deux premières semaines aucun équipement, matériel, jouet, etc. n'a été permis. À partir de la semaine prochaine, il y aura des bacs de jouets pour les plus petits, mais seulement le matin. Nous avons 5 zones, dont 1 zone par jour où les élèves peuvent jouer. Il y a de la musique à l'extérieur, donc les élèves peuvent danser





Concernant les cours d'éducation physique, Mme Isabelle va dans les classes. Elle fait des pauses actives, sort plus tôt pour aller à la récréation. Elle va avec les élèves à l'extérieur quand c'est possible, leur fait faire des sprints. En classe, elle leur fait écouter des vidéos sur le squelette et sur l'importance d'avoir une bonne santé.

Pour les élèves qui ont besoin de bouger plus, elle sort avec eux lorsque son horaire le permet.

L'enseignante de maternelle et de 1<sup>re</sup> année ont fait de petits sacs de plastique avec du matériel propre à eux afin qu'ils puissent s'amuser.

Mme Leblanc demande à ce que les élèves puissent avoir la possibilité d'aller se laver les mains avec de l'eau et du savon quand leurs mains sont asséchées et gercées. Mme Moffet glissera un mot aux enseignants et lorsque cela sera possible, ces élèves pourront y aller.

Tout notre personnel est revenu au travail, donc plus de stabilité pour les élèves. Nous avons fait l'entrée progressive et avons commencé par les plus vieux. Cela nous a permis de voir ce qui devait être amélioré pour accueillir les plus petits le lendemain. Pour le moment, cela est très positif. Les enfants sont habitués.

M. Parrot remercie toute l'équipe pour tout le travail qui a été fait afin d'accueillir les élèves en toute sécurité.

### **7.3 Ressources 2020-2021**

Mme Moffet souhaite reconduire ce point à la prochaine rencontre. Il y aura l'ouverture de classes spéciales à la commission scolaire. Selon l'échelle salariale de notre orthopédagogue l'an prochain, nous évaluerons la possibilité d'ajouter du temps. Nos deux TES veulent rester, donc une belle stabilité.

### **7.4 Santé globale et de l'école (aménagement pédagogique et physique)**

Nous avons déjà discuté de ce point. Les périodes de spécialité sont de 40 minutes. Le service de garde fait bouger les élèves le midi et ils dînent souvent dehors. Nous sommes en attente des recommandations pour septembre. Nous devons nous ajuster. Miss Sarah est de retour avec nous pour enseigner l'anglais dans les classes de 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année.

**Nous ne savons pas encore s'il y aura un bulletin de fin d'année** Pour le moment, le but est de rester en santé.

### **7.5 Service de garde**

#### **a) Programmation des journées pédagogiques 20-21**

**Madame Moffet a reçu une liste d'activités potentielles, mais nous verrons si cela est possible de les réaliser. Dans cette liste, il n'y a aucune sortie à l'extérieur. Dossier à suivre.**



## **7.6 Accueil des élèves des classes de communication et du préscolaire**

Pour le moment, cet accueil a été annulé. Nous devons revoir une autre façon de les accueillir en toute sécurité. Pour le moment, les futurs parents et élèves n'ont pas le droit d'entrer dans l'école. Peut-être qu'une vidéo sera faite pour les nouveaux élèves. Dossier à suivre.

## **7.7 Projet éducatif**

Le projet éducatif devait être valide de 2018 à 2022. Ils ont décidé, même avant la Covid-19, de le poursuivre jusqu'en 2023.

La porte ouverte qui avait été prévue en même temps que le spectacle de musique a été annulée.

## **7.8 Reconnaissance des bénévoles**

Rien n'est prévu pour le moment.

## **8. Autres sujets**

### **8.1 PVE**

Mme Moffet nous informe que pour le moment elle n'a reçu aucune information à ce sujet. Elle sait que l'ouverture des camps de jour est prévue le 22 juin, mais que la fin des classes est le 23 juin. Nous n'avons aucun droit de décision quant à l'accueil des enfants des camps de jour dans l'école. C'est une entente entre la ville de Québec et la commission scolaire.

## **9. Rapport de la représentante au comité de parents**

Mme Leblanc n'a pas pu assister à la rencontre virtuelle. Elle portait sur la Loi 40 et les changements à venir. Elle mentionne qu'il y avait un sondage sur les réseaux sociaux ce week-end concernant la rentrée scolaire en septembre.

## **10. Levée de l'assemblée.**

Avant de proposer la levée de l'assemblée, Mme Moffet demande aux membres si la tenue du dernier CÉ pouvait être le 15 juin à 18 h 30 avec la même formule (Teams). Tous les membres sont d'accord.

De plus, elle demande d'avoir un horaire continu à la dernière journée de classe, le 23 juin, soit de terminer à 12 h 30. Mme Gravel propose l'horaire continu le 23 juin, elle est appuyée par M. Gimaiel.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gravel propose la levée de l'assemblée, elle est appuyée par M. Gimaiel. La séance est levée à 20 h 05.

  
Sylvie Desnoyers,  
Secrétaire du CÉ

71. PA

